



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le

- 8 FEV. 2013

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

p.023

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône informe le public de l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration d'intérêt général et la demande d'autorisation au titre des articles L 211-7, et L 214-1 à 6 du code de l'environnement déposées par la Communauté urbaine de Lyon, relatives au projet de réalisation de travaux d'aménagement d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement agricole, d'un fossé de collecte et d'un réseau séparatif des eaux pluviales sur les communes de NEUVILLE SUR SAONE et MONTANAY.

L'enquête se déroulera pendant 30 jours, du 1^{er} au 30 mars 2013 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation est le préfet du Rhône.

Mme Marie-Jeanne COURTIER, retraitée ministère de l'Intérieur-DGCL, désignée en qualité de commissaire enquêteur, assurera une permanence en mairie aux lieux et jours suivants :

NEUVILLE SUR SAONE	Samedi 9 mars 2013	10h à 12h
MONTANAY	Jeudi 14 mars 2013	15h à 17h
FLEURIEU SUR SAONE	Mardi 19 mars 2013	9h à 11h
ALBIGNY SUR SAONE	Samedi 30 mars 2013	10h à 12h

Mme Isabelle VASTRA BEGUE, chargée d'études en environnement, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

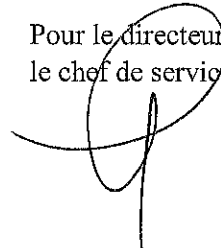
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairies précitées aux jours et heures d'ouverture au public.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations pourront être demandées est Mme Stéphanie GUILLERMARD, au service études de la Direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon.

Les observations formulées devront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies désignées, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à la mairie de NEUVILLE SUR SAONE.

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies de NEUVILLE SUR SAONE, MONTANAY, ALBIGNY SUR SAONE et FLEURIEU SUR SAONE, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet de la préfecture du Rhône, à la rubrique " autorisations au titre de la loi sur l'eau ".

Pour le directeur départemental
le chef de service

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a vertical line extending downwards.

Laurent GARIPUY